



LES ATELIERS DE DROIT SOCIAL

Sous la Direction du CDE et de l'IDEA

(Heures de formation comptabilisées au titre de la formation continue)

PREVISIBILITE ET SECURISATION DES RELATIONS DE TRAVAIL

ORDONNANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

AMPHI DOUCET -BON : 18 RUE CHEVREUL – LYON 7EME

ET

JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Salle CAILLEMER : Quai Claude Bernard – Lyon 7^{ème}

A partir de 17H 15 pour les deux ateliers

ATELIER N° 1 : LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

LAURENE GRATTON, Professeur à l'Université de Lyon 3, Jean Moulin : « Le formalisme à l'épreuve de l'objectif de sécurisation »

PHILIPPE DE LA BROSSE, avocat associé, Cabinet AGUERA: "Réforme du licenciement pour motif économique : entre assouplissements et instruments de contournements".

ATELIER N° 2 : LES CONTRATS PARTICULIERS

GERARD VACHET, Professeur émérite à l'Université- LYON 3 : « Le domaine de la convention collective en matière de contrat de travail »

MARINE VARLET, avocate, Cabinet Ellipse : « le télétravail et le contrat d'opération, des formes de travail favorisées ? ».

Dominique ASQUINAZI - BAILLEUX, Professeur à l'Université -Lyon 3
Modérateur

PARTICIPATION : 90 € PAR ATELIER OU 160 € POUR LES DEUX.